



PROCES-VERBAL

Commission de Surveillance des Opérations électorales

Réunion du : 08 Novembre 2021

Présidence : M. Claude JOUSSAIN

Présents :

Mme – Annick MARTIN

MM. Robert PARMENTIER – Jean-Louis ROUSSEAUX

Excusée : Ginette HUMBER

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres présents.

Ordre du jour :

Election au Comité Directeur du District Marne de Football :

Suite à la démission de deux (2) membres du Comité directeur,
En application de l'article 13.3 des Statuts du District Marne de Football,

Dans les conditions définies par la procédure électorale diffusée le 24 Septembre 2021 sur le site internet du District Marne et par voie électronique à l'adresse officielle des Clubs,

Après avoir pris connaissance des différentes candidatures reçues, au nombre de quatre (4) en tant que membres libres, à l'élection au sein du Comité Directeur lors de l'Assemblée Générale du 27 Novembre 2021,

La Commission,

Etudie les candidatures au regard des conditions générales d'éligibilité définies aux articles 13.2.1. et 13.3 des statuts du District Marne de Football :

1. Date de dépôt de la candidature, 30 jours avant l'Assemblée Générale soit le 26 Octobre au plus tard ;

2. Etre majeur à la date de la candidature ;
3. Etre licencié depuis au moins six (6) mois, y compris pour la saison en cours ;
4. Etre domicilié sur le Territoire du District Marne ou celui d'un district limitrophe ;
5. Ne pas être licencié dans un club ayant déjà deux (2) membres au sein du Comité Directeur
6. Ne pas être suspendu de toute fonction officielle ;
7. Ne pas être condamné à une peine faisant obstacle à son inscription sur les listes Elélectorales ;

La commission,

Considérant que les candidatures remplissent toutes les conditions fixées aux points 1 à 6

Considérant le point 7 quatre (4) candidats n'ont pas attesté sur l'honneur qu'ils ne font l'objet d'aucune condamnation empêchant leur inscription sur les listes électorales,

Considérant que le défaut de mention ne constitue pas un motif de refus de candidature,

Par conséquent,

La commission,

N'ayant rien trouvé qui ne soit pas conforme aux articles 13.2.1 et 13.3 figurant dans les statuts du District Marne de Football,

**Déclare les quatre (4) candidatures conformes aux règlements,
Propose au Comité Directeur de valider ces candidatures et de les présenter à l'Assemblée Générale.**

Candidatures retenues :

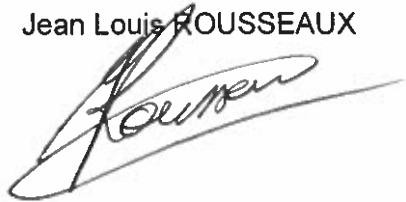
Membres libres :

- Madame Virginie **François**, District Marne ;
- Madame Fabienne **Lambert**, ES Fagnières ;
- Monsieur Lionel **Parszisz**, Tardenoise Us ;
- Monsieur David **Courmont**, St Martin S/Pré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire,

Jean Louis ROUSSEAU



Le Président,

Claude JOUSSAIN